



# Élection partielle le 24 mars 2019 pour un poste de conseillère ou conseiller municipal à la Municipalité de Lac-Édouard

## 7 février 2019

Une élection partielle aura lieu à la Municipalité de Lac-Édouard le 24 mars 2019 afin de pourvoir au poste de conseillère ou conseiller municipal. Une journée de vote par anticipation se tiendra le 17 mars.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature pour ce poste peuvent le faire jusqu'au vendredi 22 février auprès de la présidente d'élection, madame Mélanie Dagenais, aux jours et aux heures indiqués sur l'[avis d'élection](#). Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection au 819-653-2138.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés le 4 mars par la secrétaire-trésorière.

Les bulletins de vote par correspondance doivent être reçus au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard le 14 mars à 16 h.

La personne habile à voter qui en fait la demande et qui n'a pas reçu, le sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, ses bulletins de vote doivent s'adresser à la secrétaire-trésorière pour les obtenir.

Élections Québec rappelle que les règles sur le financement des candidates et candidats ainsi que sur le contrôle des dépenses électorales s'appliquent tout au long de la période électorale, qui débute aujourd'hui.

Pour en savoir plus sur les élections municipales et sur les règles liées au financement politique, toutes deux encadrées par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, visitez le site Web d'Élections Québec à l'adresse [electionsquebec.qc.ca](http://electionsquebec.qc.ca).

Les électrices et les électeurs de Lac-Édouard sont invités à voter en grand nombre, la participation électorale étant essentielle à la vie démocratique.